

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal de Lachelle du 17 avril 2015

Absents excusés :

Mme Mouret Sylvie, M Renault J-Hugues

Après lecture du compte-rendu du précédent conseil par M Frédéric Charnotet, M Le Maire ajoute à l'ordre du jour la demande de l'ARC sur la nécessité de délibérer sur le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales).

Ordre du jour :

Budget Eau-Assainissement :

Suite à une erreur de donnée (d'un montant de 543€) la commission finance a dû procéder à une modification de l'affectation des résultats. CF tableaux. La commission déplore la multiplication des erreurs qui implique de réajuster les comptes. Le conseil souligne l'effort fourni par la commission finances de nous donner à lire des documents enrichis et clairs lors de la présentation des comptes.

FPIC :

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Ce fonds permet d'équilibrer la répartition des richesses sur le territoire national.

Pascal Seret informe le conseil que les communes de l'ARC doivent à l'unanimité voter pour la prise en charge du FPIC par l'ARC. La participation de l'ARC pour 2015 est de 216 280 €.

Personnel :

Marc Dreveau étant en arrêt maladie pour une durée indéterminée, M. Le Maire a procédé à la recherche d'un agent technique auprès de Pôle Emploi.

Parmi les 3 personnes qui ont postulé, M Grognet semble avoir les compétences requises (polyvalence, autonomie) et est de plus disponible. Il devrait pouvoir prendre ses fonctions dès lundi 20/04/2015.

C'est un contrat aidé de 23 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois renouvelable. M Grognet bénéficiera donc de formations pour acquérir de nouvelles compétences. Il devrait permettre de soulager Marc Dreveau dans ses tâches, dès son retour. Nous souhaitons à Marc un prompt rétablissement.

Tarif gîte Pèlerin :

Martine Ténart demande la création d'une régie (dont J.H. Renault serait le régisseur), afin d'être plus transparent dans la gestion de la location du gîte.

Pour les Lachellois qui souhaitent héberger de manière très occasionnelle leurs invités, un forfait de 30€/ nuit semble raisonnable. Des renseignements seront pris pour rester dans le cadre de la loi et ne pas nuire aux gîtes environnants.

Projet Étude Foncier rue de la Paix.

Une modification du POS permet de nous mettre en règle et d'autoriser l'ouverture de voies d'accès sur la rue de la Paix et le RD80. Ces voies devront toutefois respecter l'environnement paysager de

l'entrée de Lachelle. La procédure sera lancée mi-mai.

Divers :

Le recensement récemment effectué dans la commune, nous renseigne sur l'augmentation de la population. Lachelle compte actuellement 649 habitants. Elle recense 245 habitations principales, 7 adresses collectives et 19 résidences secondaires (soit 267 habitations).

Le comité de pilotage de l'ARC doit faire le point sur les offres et les besoins des 16 communes qui lui sont rattachées afin de permettre une mutualisation des moyens (salles d'activités, matériel technique...) et d'établir une facturation de ces différents services. Ceci ayant pour but de réduire les coûts.

Une réflexion doit être rapidement menée par la commission travaux pour lister les investissements rentrant dans les compétences de l'ARC et qui vont enrichir le plan pluriannuel d'investissements de l'Agglomération sur les prochaines années.

Questions diverses :

M Louvet s'est renseigné sur la formation possible pour la gestion du cimetière. Elle s'élève à 200€ pour une personne et 100€ par personne supplémentaire.

M Frédéric Charnotet procède actuellement à la mise en concurrence des contrats d'assurances afin de gérer au mieux les dépenses de la commune pour ce poste.

Mme Martine Ténart sollicite les membres du conseil pour la distribution du traditionnel brin de muguet à l'intention de nos « anciens ».

L'assemblée générale du CCAS a établi son rapport moral et financier.

M François Guidet a réuni deux fois la commission école et petite enfance pour se mettre en accord avec la nouvelle réforme des rythmes scolaires (PEDT). Le projet qui a été soumis à l'équipe enseignante sera présenté début mai à l'inspection académique.

La séance est levée à 23h15